

ARRETE

DAJI/2019/Signature_AD/N°158
Portant délégation de signature du
l'administratrice provisoire d'Aix-
Marseille Université

à

Madame Diane PICLET
Directrice
Direction de la Commande Publique

L'administratrice provisoire d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté du Recteur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de madame Simone Bonnafous, à l'administration provisoire d'Aix-Marseille Université,
Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Diane PICLET** (IGR), Directrice de la commande publique, à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la Direction de la Commande Publique, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Madame Diane PICLET reçoit délégation pour signer les ordres de mission des agents placés sous son autorité lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional.

Article 3

Dans le cadre de la mise en place de la plateforme expérimentale de déplacements au sein de la Direction de la Commande Publique, Madame Diane PICLET reçoit délégation pour signer, du 1^{er} septembre 2019 au 05 janvier 2020 suite à la validation préalable des ordonnateurs des UB 900 (Directions centrales), 912 (IMPGT), CF 98001U312 (LPL), CF AMIDPIGO, CC : PIGO_STOEC, éOTP : 2GOUVFGO/PIGO/ID16HRGENE (Amidex pour le représentant à Bruxelles), CF 980PADAD, CF 9800A460, PFI CE48280D, éOTP CE48280D/A460/AM12HRZNFS et CF 9800A460, PFI SDTGR80C, éOTP SDTGR80C/A460/FI18HRJNMF (CERGAM), CF 9800DFDO CC 9800DFD, éOTP DT00180D/DFDO/AM17HRZNFS, et l'UB911 et pour les instituts : CF : AMIDISCANC – PFI : 2BORGXIS ; CF : AMIDISMAG – PFI : 2ENochis ; CF : AMIDISKARA – PFI : 2SOURIIS ; CF : AMIDISNEUR – PFI : 2COSSAIS ; CF : AMIDISINCI – PFI : 2BONNAIS ; CF : AMIDISIM2B – PFI : 2GIUDIIS ; CF : AMIDISMARM – PFI : 2BRUEXIS ; CF : AMIDISIPHU – PFI : 2KAJFAIS ; CF : AMIDISXAMI – PFI : 2GODARIS ; CF : AMIDISIMSE –

PFI : 2VANDEIS ; CF : AMIDISSOMU – PFI : 2MAZZEIS ; CF : AMIDISITEM – PFI : 2ROSEXIS ;
CF : AMIDISISFI – PFI 2MARANIS ; CF : 9800U151 – PFI : CE13980D - 952.

les actes suivants :

- Ordres de missions
- Bons de commandes Sifac
- États liquidatifs

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Diane PICLET, **Madame Véronique PINTUS**, Directrice du Pôle Achat au sein de la DCP (IGE) reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés à l'article 3.

Chapitre II Gestion des personnels

Article 5

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois.

Chapitre III Marchés publics

Article 6

Madame Diane PICLET reçoit délégation afin de signer les actes relatifs aux procédures de marchés publics suivants :

Courriers relatifs à la conduite de la procédure :

- Report de la date limite de remise des offres
- Renseignements complémentaires sur la procédure
- Complément de candidature
- Négociation (si autorisée)
- Précision teneur de l'offre, dont offre anormalement basse
- Convocations à la commission centrale des marchés
- Information aux sociétés non retenues

Décisions :

- Recevabilité des candidatures
- Qualification des offres
- Attribution
- Infructuosité (*sauf si une décision comprend pour certains lots une déclaration d'infructuosité et pour d'autres une déclaration sans suite*)
- Délivrance de l'exemplaire unique ou certificat de cessibilité et le bordereau de transmission afférent
- Libération des retenues de garanties/restitution des garanties à première demande ou cautions personnelles et solidaires

Chapitre IV Contrats de concession

Article 7

Madame Diane PICLET reçoit délégation afin de signer les actes relatifs aux procédures de contrats de concession suivants :

Courriers relatifs à la conduite de la procédure :

- Report de la date limite de remise des offres
- Renseignements complémentaires sur la procédure
- Complément de candidature
- Négociation (si autorisée)

Décisions :

- o Recevabilité des candidatures
- o Qualification des offres
- o Infructuosité

Chapitre V

Dispositions générales

Article 8

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par l'administratrice provisoire de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti au même délégataire.

Article 9

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence de la Direction Générale des Services.

Article 10

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le 04/09/2019

Fait à Marseille, le 02 septembre 2019

Les délégataires

Diane PICLET

Directrice de la Commande Publique

Véronique PINTUS

Directrice du Pôle Achat

Le délégant


Simone BONNAFOUS
Administratrice Provisoire

